



QUAND LE TRAVAIL NE PROTÈGE PAS DE LA PAUVRETÉ...

Approche de la pauvreté laborieuse à partir des données CAF

Par Xavier DURANG (DROS) avec la collaboration de Jacqueline PILLON (CAF13)

L'emploi protège efficacement de la pauvreté surtout quand il est stable et à temps plein. Néanmoins, l'émergence de la question des « travailleurs pauvres » nous rappelle que l'exercice d'une activité n'est pas une condition suffisante pour être à l'abri de la pauvreté. En 2005, les CAF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dénombrent 55 000 allocataires travailleurs pauvres, soit 7,5 % de l'ensemble des allocataires. En prenant en compte l'ensemble des individus qui vivent dans ces familles, on estime qu'au total 154 000 personnes sont concernées.

La répartition géographique des effectifs de travailleurs pauvres souligne leur concentration sur le littoral et les grandes villes. En proportion, on peut noter que la carte des travailleurs pauvres est « le négatif » de la carte des minima sociaux : en effet, les taux les plus élevés se retrouvent dans la moitié nord plus rurale de la région. Les allocataires travailleurs pauvres sont essentiellement des personnes quadragénaires ou trentenaires. Ils sont fortement touchés par la monoparentalité.

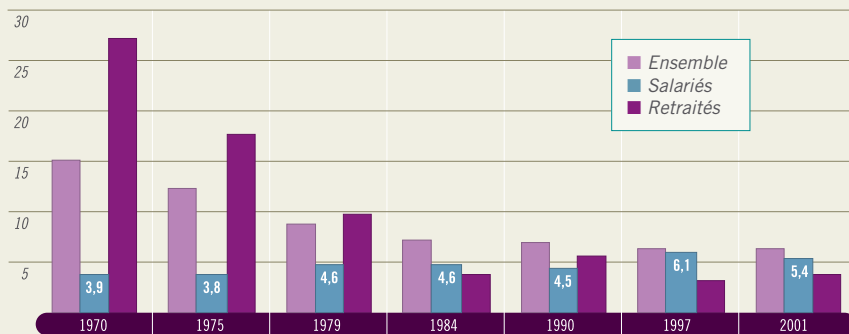
Les deux tiers des allocataires travailleurs pauvres occupent un emploi continu durant les 12 mois de l'année. 17 % alternent des périodes de chômage et d'emploi. Pour beaucoup, l'exercice d'une activité stable à temps partiel ne leur garantit pas un salaire suffisant pour éviter la pauvreté. Parmi celles qui ont été occupées toute l'année, on constate que les personnes seules n'échappent pas à la pauvreté monétaire avec un demi-SMIC et 0,9 SMIC pour une famille avec 1 enfant. Du fait des charges familiales, l'exercice d'un emploi permanent n'élimine pas non plus le risque de pauvreté : en effet, un seul salaire de 1,2 SMIC ne permet pas à un couple avec enfants d'éviter la pauvreté monétaire. Les prestations familiales versées par la CAF jouent un rôle compensateur important : en moyenne, elles représentent 43 % de la totalité des ressources des allocataires travailleurs pauvres.

UNE BAISSÉ STRUCTURELLE DE LA PAUVRETÉ MAIS EN PROGRESSION AU SEIN DES ACTIFS

En dépit de sa récente hausse, la pauvreté a connu, à l'échelle nationale, une diminution structurelle ces dernières décennies. Le taux de pauvreté INSEE calculé en référence au seuil de pauvreté à 50 % (du revenu médian) a en effet baissé de moitié depuis les années 70 sur l'ensemble du territoire national ⁽¹⁾ : il est passé de 15 % en 1970 à 6 % en 2001. Au delà de cette évolution globale, on observe l'existence de plusieurs tendances : d'une part, une forte diminution de la pauvreté chez les retraités, d'autre part, une progression sensible de la pauvreté chez les salariés. Cette montée de la pauvreté au sein des actifs s'est d'abord traduite par l'émergence de la « nouvelle pauvreté » au cours des années 80, résultat de la crise économique et de la forte hausse du chômage, et à partir du début des années 1990, par l'émergence du phénomène des travailleurs pauvres (« working poors ») avec le développement du sous-emploi et l'effritement de la condition salariale (Castel, 1999). Si les études sur la question des travailleurs pauvres restent récentes en France (le premier colloque en France date seulement de 2000 ⁽¹⁾), les analyses locales sont quasi-inexistantes : seule la région Rhône-Alpes a cherché à appréhender l'ampleur de cette nouvelle forme de pauvreté (Mrie, 2005). Notre étude s'inscrit dans la même démarche et dans un contexte territorial socio-économique où différents indicateurs (notamment les fortes proportions de pauvres et de bas salaires) amènent à penser que ce phénomène connaît une forte acuité (atlas dros, 2005).

(1) Colloque du CERC, *working poor*, 29 mai et 27 octobre 2000, cf. communications à l'adresse www.cerc.gouv.fr

1 Évolution du pourcentage de ménages en France vivant en dessous du seuil de pauvreté à 50% au sens de l'Insee



Source : rapport de l'observatoire national de la pauvreté 2003, tableau 5, p.26

55 000 ALLOCATAIRES CAF CONNAISSENT LA PAUVRETÉ LABORIEUSE

En 2005, les CAF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptent 283 000 allocataires dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus (cf. encadré 2). Parmi eux, 55 000 sont des allocataires travailleurs pauvres (cf. encadré 1). En incluant les éventuels conjoints et enfants des allocataires, on peut estimer qu'au total plus de 154 000 personnes sont touchées. Les allocataires travailleurs pauvres représentent 7,5 % de l'ensemble des allocataires dits de référence. Parmi les allocataires à bas revenus, on retrouve également des bénéficiaires de minima sociaux non concernés par la pauvreté laborieuse (19,8 %) et d'autres allocataires à bas revenus ni travailleurs pauvres ni bénéficiaires de minima (11,5 %). La majorité de la population allocataire reste composée d'allocataires dont le niveau de vie est supérieur au seuil de bas revenus⁽²⁾. Parmi eux, on estime que 6,7 % sont des allocataires travailleurs « fragiles » : ils sont considérés comme « fragiles » par

la CNAF dans la mesure où les prestations familiales versées par la CAF leur permettent d'avoir un niveau de vie supérieur au seuil de bas revenus. En additionnant les allocataires travailleurs pauvres aux allocataires travailleurs « fragiles », on peut estimer que 104 000 allocataires (14 % du total) travaillent alors que leurs seuls revenus d'activité restent insuffisants pour les sortir de la pauvreté. Ainsi, en l'absence des transferts sociaux, on assisterait donc à un doublement du nombre d'allocataires travailleurs pauvres. Au total, en prenant en compte les éventuels conjoints et enfants à charge, on constate que 307 000 personnes appartiennent à des foyers allocataires actifs dont les seuls revenus ne permettent pas d'échapper à la pauvreté. L'absence de couverture des actifs agricoles qui relèvent des MSA (72 800 en 2002) et plus particulièrement des indépendants agriculteurs ou aides familiaux sur une exploitation qui représentent selon l'INSEE la moitié des indépendants à faible revenu nous amène à considérer ce dénombrement comme une hypothèse basse.

1 Le travailleur pauvre est un actif ayant un emploi qui vit dans un ménage pauvre

Mesurer le phénomène des travailleurs pauvres pose à la fois la question de la définition mais également des sources mobilisables. En France, la définition officielle retenue par l'INSEE est proche de la conception anglo-saxonne qui considère comme « working poor », toute personne active vivant dans un ménage pauvre : une personne est classée parmi les travailleurs pauvres si elle est déclarée active (ayant un emploi ou au chômage) six mois ou plus dans l'année, dont au moins un mois en emploi, et si elle appartient à un ménage dont les revenus nets sont inférieurs à 50 % du revenu national médian. L'appareil de statistique publique est à l'heure actuelle dans l'incapacité de mesurer localement ce phénomène dans la mesure où il est nécessaire d'avoir des données à la fois sur la situation professionnelle de l'individu et sur le niveau de vie du ménage. À l'échelle locale, seules les statistiques détenues par les CAF permettent d'appréhender la pauvreté monétaire et le public des travailleurs pauvres. Dans un souci de conformité aux données recueillies par les CAF, l'étude a été recentrée sur les allocataires travailleurs à bas revenus – appelés également travailleurs pauvres dans cette étude – au cours de l'année 2005. Cette notion permet de dénombrer les allocataires qui sont actifs et en emploi au moins un mois dans l'année (du fait de leur situation et/ou de celle de leur conjoint) tout en ayant un niveau de vie inférieur au seuil de bas revenus à l'échelle du foyer. Notons, enfin que les termes d'actif, de mono-actif et de bi-actif utilisés dans cette étude excluent les chômeurs pauvres, c'est-à-dire les actifs n'ayant même pas un mois d'emploi.

(2) Ils regroupent les allocataires travailleurs « fragiles » (6,7 %), une minorité de bénéficiaires de minima sociaux (4,6 %) et d'autres d'allocataires qui ne relèvent d'aucune des catégories précédentes (49,7 %). Au total, ces allocataires dont le niveau de vie est supérieur au seuil de bas revenus représentent 61 % de l'ensemble des allocataires de référence de la région.

2 Les allocataires CAF* de la région selon leurs profils

	Allocataires à bas revenus			Allocataires avec un niveau de vie supérieur au seuil de bas revenus			Total des allocataires de référence
	dont Allocataires travailleurs à bas revenus	dont Allocataires Bénéficiaires de minima**	dont Autres Allocataires à bas revenus	dont Allocataires travailleurs « fragiles »	dont Allocataires Bénéficiaires de minima***	dont Autres Alloc. > seuil de bas revenus	
Alpes-de-Haute-Provence	8,9%	12,7%	13,1%	7,6%	4,9%	52,9%	100,0%
	1 887	2 706	2 785	1 621	1 043	11 256	21 298
Hautes-Alpes	7,9%	9,0%	10,5%	7,9%	5,5%	59,3%	100,0%
	1 430	1 637	1 903	1 434	997	10 764	18 165
Alpes-Maritimes	7,1%	15,7%	12,1%	7,0%	5,9%	52,2%	100,0%
	10 813	23 809	18 303	10 645	8 926	79 062	151 558
Bouches-du-Rhône	7,3%	24,6%	11,4%	6,3%	3,9%	46,6%	100,0%
	22 968	77 172	35 714	19 713	12 382	146 312	314 261
Var	7,9%	17,9%	10,7%	6,8%	5,1%	51,6%	100,0%
	11 202	25 548	15 298	9 720	7 216	73 638	142 622
Vaucluse	8,3%	16,6%	12,5%	7,4%	4,1%	51,2%	100,0%
	6 653	13 309	10 012	5 976	3 269	41 140	80 359
PACA	7,5%	19,8%	11,5%	6,7%	4,6%	49,7%	100,0%
	54 953	144 181	84 015	49 109	33 833	362 172	728 263

Source : CAF, FILEAS-FREM 2005

* De référence ** Allocataires bénéficiaires du RMI, de l'API, de l'AAH ou du RMA et n'étant pas travailleur(s) à bas revenus.

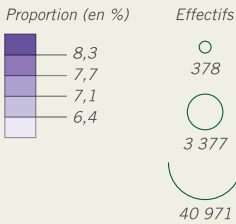
*** Allocataires bénéficiaires majoritairement de l'AAH et dans de faibles proportions de l'API, et n'étant pas travailleurs « fragiles ».

LA CARTE DES TRAVAILLEURS PAUVRES, « LE NÉGATIF » DE LA CARTE DES MINIMA SOCIAUX

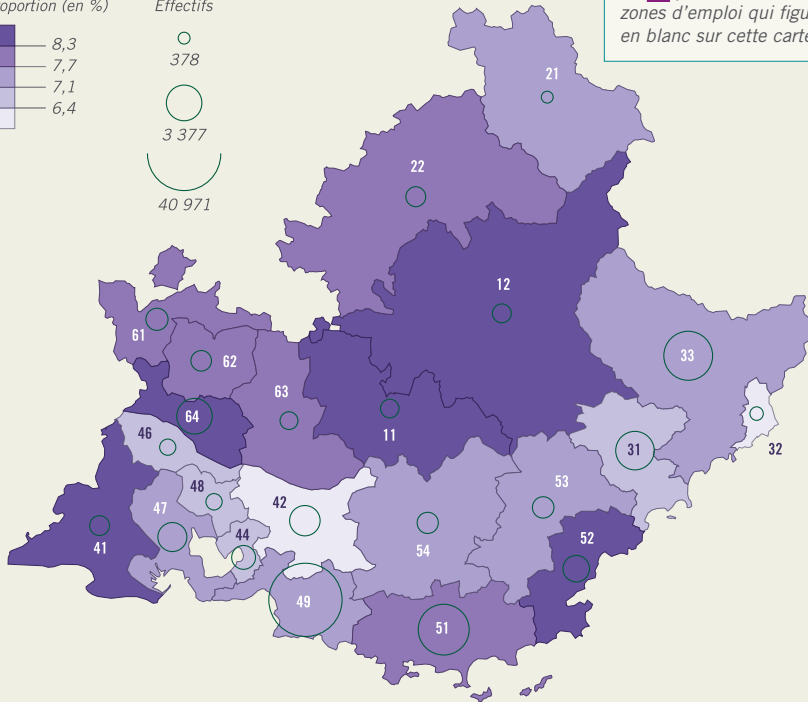
Comment la pauvreté laborieuse se répartit-elle au sein du territoire régional ? La répartition des allocataires CAF selon leur profil 2 varie d'un département à l'autre. Le taux d'allocataires travailleur(s) à bas revenus passe d'environ 7 % dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône à plus de 8 % dans le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence. Deux autres départements (le Var et les Hautes-Alpes) enregistrent des taux inférieurs à 8 %. Qu'observe-t-on lorsqu'on compare la répartition des différents profils d'allocataires⁽³⁾ 2 3 4 ? D'une part, que la localisation des travailleurs pauvres

3 Les allocataires travailleurs pauvres par zone d'emploi

Nombre et proportion d'allocataires travailleurs à bas revenus au 31/12/2005



cf. 5 pour les numéros de zones d'emploi qui figurent en blanc sur cette carte



Source : FILEASC-FREM 2005

2 La pauvreté monétaire au sens CNAF

On considère qu'un allocataire est à bas revenu lorsque celui-ci dispose d'un niveau de vie inférieur à la moitié du niveau de vie médian de l'ensemble de la population (française). Ce seuil de bas revenus, différent du seuil de pauvreté, a été établi sur une notion cohérente avec celle présente dans les fichiers Caf (déclaration des ressources avant impôt) et un champ compatible avec la qualité des données recueillies (hors étudiants, personnes âgées de plus de 65 ans et régimes spéciaux et agricole). Le revenu par unité de consommation (RUC) est obtenu en rapportant l'ensemble des ressources de l'allocataire (y compris les prestations) au nombre d'unités de consommation. Le nombre d'unités de consommation (UC) a pour objet de permettre la comparaison du niveau de vie de ménages de taille et de composition différentes. Le seuil de bas revenus - fixé par convention à la moitié du revenu médian par unité de consommation - applicables au 31/12/2005 à 738,86 € pour une unité de consommation. Ce qui correspond à un revenu disponible (avant impôts) de 738,86 € pour une personne seule et de 1551,6 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Le seuil de bas revenus est calculé par l'INSEE à partir des données de l'enquête « budget des familles » réalisée tous les cinq ans. Il est actualisé annuellement à partir des données de la comptabilité nationale. Les ressources prises en compte sont les revenus annuels disponibles avant impôts et les prestations familiales versées mensuellement auxquels s'ajoutent depuis 2005 la prime à la naissance de la PAJE et l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

La répartition des travailleurs pauvres peut s'expliquer pour partie par la localisation des bas salaires. En effet, on observe que les bas salaires existent dans de fortes proportions au Nord de la région et sur une partie du Var. L'orientation économique et plus particulièrement le poids des secteurs d'activité peu rémunérateurs (commerce de détail, hôtellerie-restauration, services personnels et activités associatives) joue un rôle déterminant dans l'existence plus ou moins forte d'allocataires travailleurs pauvres. Néanmoins, au niveau géographique, il n'existe aucune relation mécanique entre l'importance de ces secteurs d'activité, et notamment du tertiaire marchand, et la concentration d'allocataires travailleurs pauvres ; il faudrait pouvoir prendre en compte le phénomène des actifs qui travaillent hors de la zone d'emploi de résidence (et dont la qualité de leur emploi ne dépend pas du tissu économique local) et les particularités démographiques locales (poids de la monoparentalité, de la monoactivité, etc.).

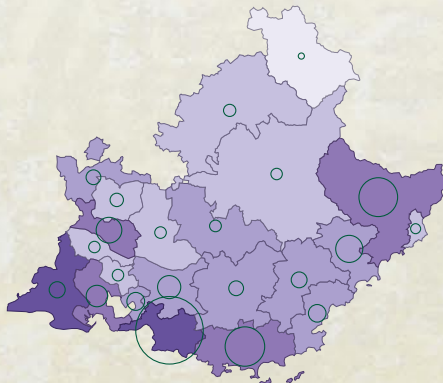
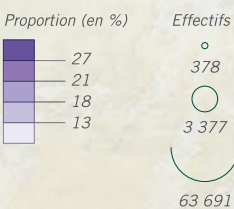
(3) de référence

DES ALLOCATAIRES DANS LA FORCE DE L'ÂGE ET À LA TÊTE DE FAMILLES MONOPARENTALES

L'allocataire travailleur à bas revenu est dans 65 % des cas une femme. Cette prédominance féminine en effectif résulte d'un effet de structure lié à la nature familiale des prestations⁽⁴⁾. En proportion, on observe, au contraire, une

4 Les allocataires bénéficiaires de minima sociaux par zone d'emploi

Nombre et proportion d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux au 31/12/2005



Source : FILEASC-FREM 2005

tendrait à être l'inverse de celle des minima sociaux. D'autre part, que les allocataires travailleurs pauvres et les travailleurs « fragiles », qui vivent des situations similaires mais à des niveaux différents de précarité, se concentrent dans les mêmes départements.

Une analyse territoriale plus fine met en évidence les proportions de travailleurs pauvres les plus fortes (8,6 %) dans l'espace rural. Elles sont moins élevées dans le péri-urbain (6,6 %) et légèrement supérieures dans la banlieue (6,9 %). Elles atteignent 8,1 % dans les villes-centres, les cœurs des pôles urbains, qui constituent la seconde zone géographique la plus touchée. La comparaison de cette répartition spatiale et de celle des minima sociaux 3 4 permet de constater que l'une est « le négatif » de l'autre : en effet, la proportion de ménages bénéficiaires de minima sociaux est maximale dans les villes cen-

tres (31 %) diminue fortement en banlieue (19,4 %) et un peu moins dans le péri-urbain (14,9 %). L'espace rural enregistre, quant à lui, un taux élevé (19,2 %) et nuance cette tendance de concentration des bénéficiaires des prestations de précarité vers les centres les plus urbains. La lecture de la cartographie par zone d'emploi 3 5 permet d'affiner cette analyse : en effectif, on note que les allocataires travailleurs pauvres se concentrent sur le littoral et dans les grandes agglomérations urbaines (14 300 dans la zone de Marseille-Aubagne, 6 900 dans celle de Toulon et 6 400 dans celle de Nice). En proportion, les taux les plus élevés (7,7 % et plus) se retrouvent sur la quasi-totalité des zones d'emploi des départements des Alpes-de-Haute-Provence, du Var et des Hautes-Alpes. Parmi les plus concernées, on retrouve également la moitié des zones d'emploi du Var et celle d'Arles.

5 La pauvreté laborieuse par département et zone d'emploi au 31.12.2005

Départements et zones d'emploi de la région	Allocataires travailleur(s) à bas revenus			
	Nombre	% / total PACA	Part sur le nb d'alloc. de référence (en %)	Nb de personnes Couvertes*
Alpes de Haute-Provence	1 887	3,4	8,9	5 192
11. Manosque	925	1,7	9,1	2 553
12. Digne	954	1,7	8,6	2 622
Hautes Alpes	1 430	2,6	7,9	3 899
21. Briançon	378	0,7	7,5	1 011
22. Gap	1 052	1,9	8,0	2 889
Alpes-Maritimes	10 813	19,7	7,1	29 844
31. Cannes-Antibes	3 949	7,2	7,1	10 896
32. Menton	479	0,9	6,1	1 309
33. Nice	6 387	11,6	7,3	17 648
Bouches-du-Rhône	22 968	41,8	7,3	65 481
41. Arles	1 053	1,9	8,5	2 996
42. Aix-en-Provence	2 460	4,5	6,2	6 439
44. Étang-de-Berre	1 522	2,8	7,0	4 685
46. Châteaurenard	702	1,3	6,8	2 062
47. Fos-sur-mer	2 222	4,0	7,4	6 306
48. Salon-de-Provence	712	1,3	6,6	1 996
49. Marseille-Aubagne	14 289	26,0	7,5	40 971
Var	11 202	20,4	7,9	31 336
51. Toulon	6 885	12,5	7,9	18 804
52. Fréjus-Saint-Raphaël	1 881	3,4	8,4	5 372
53. Draguignan	1 232	2,2	7,3	3 582
54. Brignoles	1 197	2,2	7,6	3 562
Vaucluse	6 653	12,1	8,3	18 628
61. Orange	1 304	2,4	8,2	3 761
62. Carpentras	1 130	2,1	7,9	3 150
63. Apt	842	1,5	8,0	2 454
64. Avignon	3 377	6,1	8,6	9 262
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54 953	100	7,5	154 380

Source : CAF FILEASC-FREM 2005

* Désigne l'ensemble des membres du foyer de l'allocataire

3 Les causes notamment individuelles et familiales de la pauvreté laborieuse

Quels facteurs déterminants jouent dans la précarisation des allocataires travailleurs à bas revenus ? L'existence de la pauvreté laborieuse tient à la fois aux caractéristiques du foyer et de l'individu mais également au contexte socio-économique (local et national). Si les facteurs sont connus, l'ordre et la relation qu'ils entretiennent entre eux sont complexes. Une première série de facteurs concerne l'insuffisance des revenus d'activité qui résulte de la durée du travail sur l'année, du temps de travail hebdomadaire (temps partiel/temps plein) et du taux horaire salarial. La deuxième série de facteurs tient à la taille et à la configuration du foyer : de façon évidente, à ressources d'activité égales, plus la charge familiale est élevée, plus le risque de connaître la pauvreté est forte. Il faut ainsi prendre en compte le nombre total de personnes couvertes par allocataire qui définit le nombre d'unités de consommation et le nombre d'actifs (monoactif/biactif). Une dernière série de facteurs regroupe les éléments de compensation : les revenus de remplacement versés dans le cadre de l'assurance chômage, les revenus minima liés aux prestations de précarité, les prestations familiales qui tendent à compenser les multiples coûts liés à la prise en charge d'enfants et au logement... Les données utilisées ne nous permettent que d'appréhender les transferts sociaux assurés par les CAF.

21 % des couples ayant de 2 à 3 enfants alors qu'ils constituent respectivement que 30 % et 32 % du total des allocataires de référence.

(4) Le poids des prestations familiales liées à la prise en charge des enfants, aux modes de garde ou à la compensation d'arrêt d'activité pour l'éducation des enfants explique cette tendance des ménages à désigner la femme comme l'allocataire. Par ailleurs, pour l'institution CAF, « en l'absence de désignation, l'allocataire est l'épouse ou la concubine » comme le précise la circulaire CNAF 2001-34 du 23/11/01.

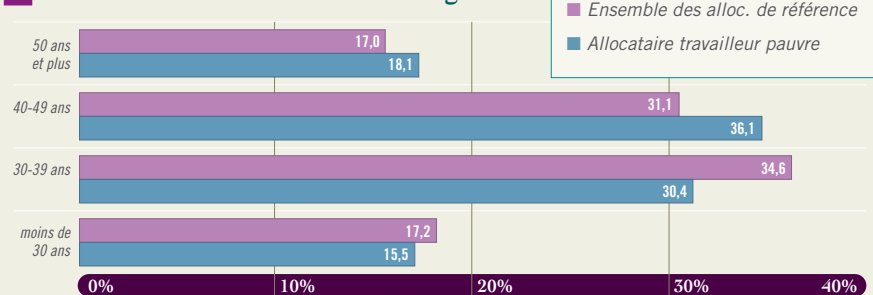
(5) Le terme d'enfants à charge est entendu au sens des Prestations familiales, c'est-à-dire âgés de moins de 20 ans.

LE CHÔMAGE COMME FACTEUR DE RISQUE DÉTERMINANT DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE SELON LA DREES

Le modèle de microsimulation Ines de la DREES montre que le chômage s'est imposé comme un facteur de risque déterminant de pauvreté monétaire **8** : en effet, le taux de pauvreté monétaire s'élève à 17 % en situation de chômage indemnisé et à 38 % en situation de chômage dominant non indemnisé, contre 11 % pour les indépendants et seulement 1 % pour les personnes employées à temps complet toute l'année.

À partir des données CAF, on observe, en région, que 17 % des 55 000 allocataires concernés par la pauvreté laborieuse **9**, soit moins de 10 000, ont été occupés entre 1 et 11 mois sur l'année avec une période de chômage plus ou moins longue : 9,3 % ont été principalement au chômage (plus de 6 mois) mais avec au moins un mois en emploi ; 8 % ont connu une ou des périodes de chômage

6 Des allocataires dans la force de l'âge

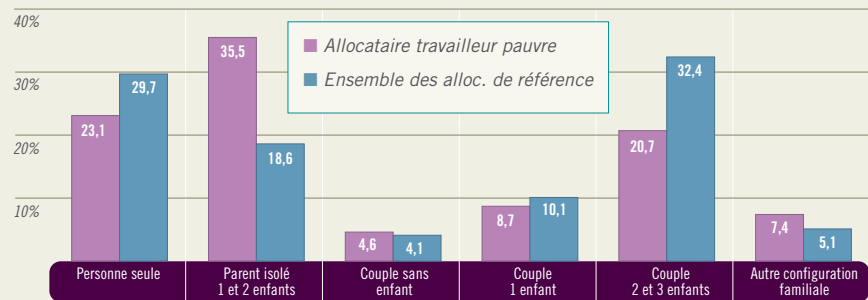


Source : CAF FILEASC-FREM 2005

proportion d'hommes plus élevée au sein des allocataires travailleurs pauvres (34,6 %) que sur l'ensemble des allocataires de référence (32,7 %). Les allocataires travailleurs à bas revenus sont le plus souvent dans la force de l'âge **6** : en effet, leur moyenne d'âge s'élève à un peu moins de 41 ans contre plus de 43 ans pour l'ensemble des allocataires et les quadragénaires constituent plus d'un tiers des effectifs. Au total, plus des deux tiers de ces allocataires appartiennent aux tranches

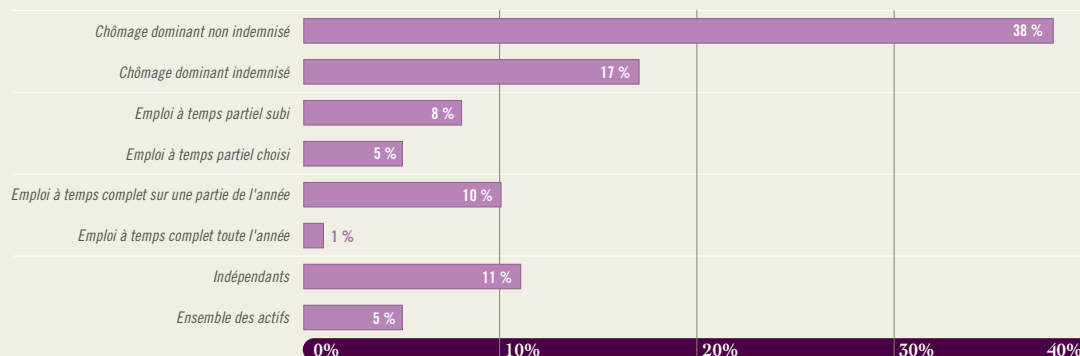
d'âge des trentenaires et des quadragénaires. Notons, également, que la tranche d'âge des « 50 ans et plus » représente 18 % des allocataires travailleurs pauvres contre 17 % sur l'ensemble des allocataires. Au niveau des configurations familiales **7**, on retrouve principalement des familles monoparentales ayant de 1 à 2 enfants à charge⁽⁵⁾ dans une proportion de 36 %, soit 17 points de plus que la moyenne de l'ensemble des allocataires. Enfin, 23 % sont des personnes seules et

7 Les familles monoparentales fortement exposées



Source : CAF FILEASC-FREM 2005

8 Taux de pauvreté monétaire des actifs en France en 2004



Source : INSEE-DGI, ERF 2001 actualisée 2004 - Modèle INES, calculs DREES

Lecture du graphique : Parmi les indépendants, 11% connaissent la pauvreté monétaire contre 5 % sur l'ensemble des actifs.

dont la durée annuelle est plus courte que celle passée en emploi. Les plus jeunes, les personnes seules, les familles monoparentales avec un enfant et les foyers mono-actifs sont les plus surexposés aux périodes de chômage dominant (supérieures à 6 mois) : parmi les allocataires travailleurs pauvres en situation de chômage dominant, les moins de 30 ans et les trentenaires représentent 19 % et 34 % des effectifs alors qu'ils ne correspondent respectivement qu'à 15 % et 30 % de l'ensemble des allocataires touchés par la pauvreté laborieuse. Un tiers des allocataires avec plus de 6 mois de chômage sont des personnes seules alors qu'elles ne sont représentées qu'à hauteur d'un quart sur l'ensemble des allocataires travailleurs pauvres. Les familles monoparentales avec un enfant sont également présentes dans cette catégorie dans des proportions plus fortes que la moyenne (24 % contre 20 %). Enfin, 93 % des allocataires touchés par un chômage dominant sont caractérisés par la présence d'un seul actif dans le foyer contre 84 % sur le total.

Au-delà de cette catégorie de chômeurs ayant au moins un mois d'emploi, rappelons qu'avec cette dernière condition, la notion de « travailleur pauvre » exclut l'ensemble des « chômeurs pauvres » qui auraient été au chômage en continu durant les 12 mois de l'année. À l'échelle nationale, cette population représentait en 2001, selon l'INSEE, 40 % des effectifs de « travailleurs pauvres »⁽⁶⁾. Si le chômage favorise la pauvreté monétaire, il

n'en reste pas moins que les deux tiers des chômeurs échappent à la pauvreté.

(6) En retenant cette proportion de 40%, la région compterait 22 000 allocataires supplémentaires chômeurs pauvres, soit 77 000 allocataires actifs (ayant un emploi ou chômage) pauvres.

LES DEUX TIERS DES ALLOCATAIRES TRAVAILLEURS PAUVRES OCCUPENT UN EMPLOI TOUTE L'ANNÉE

Ainsi, parmi l'ensemble des allocataires travailleurs pauvres⁽⁹⁾, moins d'un cinquième ont alterné chômage et emploi, mais presque les deux tiers d'entre-eux (62 %), ont,

en revanche, occupé un emploi permanent durant toute l'année. En prenant en compte les 8 % ayant connu une période d'emploi supérieure à 6 mois (mais inférieure à 12 mois), on observe que pour 7 allocataires sur 10, la pauvreté laborieuse n'est pas associée au chômage mais à l'emploi. Au niveau des profils, on retrouve chez ces allocataires travailleurs pauvres qui exercent une activité tout au long de l'année, une plus forte présence de allocataires masculins, des individus âgés de 40 ans et plus, des parents isolés avec 2 enfants, des couples avec 3 enfants et des foyers bi-actifs : parmi les allocataires travailleurs pauvres qui exercent une activité salariée ou indépendante toute l'année, les hommes représentent 36,7 % contre 34,6 % sur l'ensemble des allocataires travailleurs pauvres, les quadragénaires et les quinquagénaires constituent respectivement 38,9 % et 20,9 % contre 36,1 % et 18,1 % du total. Les familles monoparentales et les couples avec deux enfants à charge sont également présentes dans cette catégorie dans des proportions plus fortes que la moyenne (16 % contre environ 15 %). Enfin, les foyers bi-actifs

constituent 12,1 % des allocataires concernés par une activité professionnelle tout au long de l'année contre 11,0 % sur le total.

De façon plus générale, en décembre 2005, on peut observer que les allocataires travailleurs pauvres sont connus comme salariés dans les trois quarts des cas, indépendants pour 11 %, et chômeurs indemnisés pour 15 %. Notons, également, que les allocataires se déclarant « entrepreneur ou travailleur indépendant » (ETI) sont les plus fortement exposés : sur les 26 000 allocataires Caf de la région qui sont ETI, près d'un quart sont des allocataires travailleurs pauvres alors que ces

9 Activité des allocataires travailleurs à bas revenus

	salarié ou indépendant toute l'année	Dominante emploi plus chômage*	Dominante chômage plus emploi**	Avec périodes d'inactivité	Non concerné***	Total
Alpes-de-Haute-Provence	64,0%	8,1%	8,5%	14,5%	4,9%	100,0%
Hautes-Alpes	67,1%	7,4%	7,2%	14,8%	3,4%	100,0%
Alpes-Maritimes	65,8%	7,6%	7,6%	15,9%	3,1%	100,0%
Bouches-du-Rhône	59,0%	7,9%	10,2%	17,4%	5,5%	100,0%
Var	61,3%	8,3%	10,1%	15,9%	4,5%	100,0%
Vaucluse	66,4%	8,6%	8,2%	12,8%	4,1%	100,0%
PACA	62,1%	8,0%	9,3%	16,1%	4,5%	100,0%

Source : CAF FILEASC-FREM 2005

* La période annuelle d'emploi est supérieure à 6 mois

** La période annuelle de chômage est supérieure à 6 mois.

*** L'allocataire est « non concerné » dans la mesure où il n'est pas travailleur pauvre (au moins 6 mois en activité dont 1 mois en emploi) et que la situation de son conjoint l'amène à vivre dans un foyer de travailleur pauvre.

derniers ne représentent que 7,5 % du nombre total des allocataires (7).

Cette situation paradoxale qui voit ces allocataires occupés toute l'année tout en vivant la pauvreté met en évidence le lien que la pauvreté laborieuse entretient avec le sous-emploi, et plus généralement, le temps partiel. En effet, selon la DREES, un emploi stable mais à temps partiel augmente considérablement le risque de pauvreté (8). Les salariés à temps partiel choisis et subis n'échapperaient pas à la pauvreté respectivement dans des proportions de 5 à 8 %, ce taux retombant à 1 % pour les personnes à temps complet. Le facteur de risque que constitue le temps partiel concernait 17,5 % des salariés selon le dernier recensement de 2004 sur le territoire régional (contre 16,7 % en France métropolitaine) : après avoir connu une forte progression au cours de la décennie 1990 (il est passé de 10,7 % à 17,4 % entre 1990 et 1999, + 6,7 points), depuis 1999, il semble connaître une relative stabilité (+ 0,1 point). L'inégalité homme-femme est très forte en la matière : les femmes sont quatre fois plus concernées que les hommes avec une proportion de 29,2 % (contre 30,7 % à l'échelle nationale). Quand on observe les salaires en région (SUD INSEE n°84), on note que 183 000 personnes (soit plus d'un dixième de l'ensemble des salariés) sont à temps partiel et appartiennent à la catégorie des bas salaires (inférieurs aux deux tiers du salaire médian qui s'élevait en 2003 à 1263 €) : les plus faiblement payés travaillent dans les services aux personnes avec un salaire médian mensuel de 561 €, le secteur associatif avec 575 €, les hôtels et restaurants avec 585 €, et enfin, dans les services opérationnels avec 598 €.

(7) Ce constat peut néanmoins être nuancé du fait des modalités de déclaration forfaitaire des revenus liés aux bénéficiaires industriels et commerciaux de certains indépendants. En effet, ces derniers peuvent choisir le régime d'imposition dit « du bénéfice réel » ou bien celui de la micro-entreprise ou « micro-bic » pour lesquels le fisc détermine forfaitairement le bénéfice imposable.

LA BI-ACTIVITÉ, FACTEUR DE RÉDUCTION DE L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ

À travers l'analyse de l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart entre le revenu par

4 Quelle couverture de la population pauvre par les fichiers CAF ?

Cette étude a été réalisée à partir des 730 000 allocataires de référence (ceux dont les revenus sont entièrement connus) des CAF de la région au 31 décembre 2005, soit plus de 80 % du total des allocataires. Si l'on prend en compte l'ensemble des allocataires et leurs ayants-droits qui représentent 2 210 000 personnes, le taux de couverture (ramené au 4 573 000 personnes recensées en 2004 par l'INSEE) s'élève à 48 %.

La nature des prestations versées par les CAF et leurs modalités d'attribution assure une excellente couverture des familles à bas revenus de deux enfants et plus et des familles d'un enfant âgé de moins de 3 ans. À la différence des Allocations familiales versées sans condition de ressources, la PAJE (allocation de base destinée aux familles à partir de 1^{er} enfant) est plus restrictive mais versable aux allocataires dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus. Les personnes seules et les couples sans enfant ou avec un enfant de plus de 3 ans à bas revenus sont également connus dans la mesure où ils bénéficient des prestations de précarité (RMI, API, AAH) et/ou des allocations logement. Les différents plafonds de ressources liés aux allocations logement permettent à l'ensemble des allocataires locataires à bas revenus d'en bénéficier, exceptés dans les conditions suivantes : hébergés ou propriétaires, locataires d'un logement qui appartient au conjoint ou à un membre de la famille en filiation directe, locataires ou accédants d'un logement non décent, sans confort minimum et non conforme aux normes de santé et de sécurité.

Le champ d'étude exclut certains allocataires dont les revenus ne sont pas entièrement connus : les allocataires de plus de 65 ans, les étudiants ne percevant qu'une allocation logement et les régimes spéciaux et agricole. Par ailleurs, certains ménages ayant de faibles revenus ne sont pas connus des CAF de par

leur situation : il s'agit de certains étrangers en fonction de la durée et la régularité de leur séjour et de ménages en situation de non recours (rencontrant des problèmes d'accès ou par choix personnel).

Enfin, d'autres foyers allocataires à bas revenus, composés soit d'une personne seule ou d'un couple sans enfant ou avec un enfant de plus de 3 ans ne sont pas connus de l'institution CAF dans les cas où aucune prestation ne leur est versée : leurs ressources sont supérieures aux plafonds de ressources des minima et/ou leurs conditions de logement ne leur permettent pas de percevoir d'allocation logement.

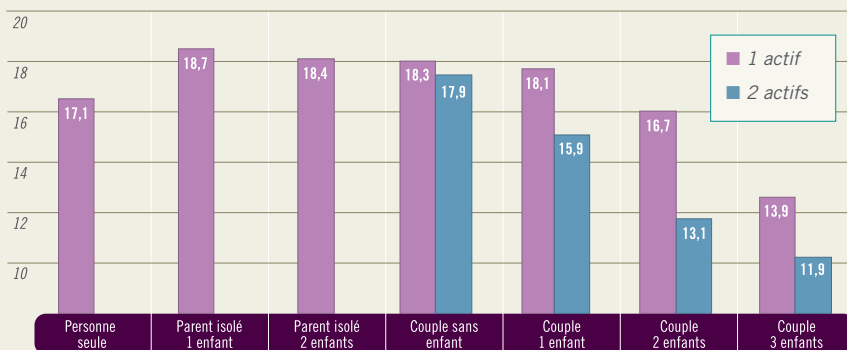
Au regard de ces différents aspects, on peut estimer que les statistiques de la CAF permettent une bonne couverture de la pauvreté d'âge actif et notamment des travailleurs pauvres. L'étude de ce public à travers les fichiers CAF nécessite un appariement du fichier FILEASC au 31/12/2005 et des 12 fichiers FREM de l'année. La méthodologie employée élaborée initialement par le Pôle d'Expertise Régional des CAF Rhône-Alpes (PER) et la MRIE a fait l'objet d'une adaptation par le DROS et la CAF 13. Le FILEASC (fichier des prestations légales et d'action sociale) qui donne notamment les informations sur le revenu par unité de consommation est extrait annuellement début février sur une situation au 31 décembre de l'année n-1. Il contient des données (264 variables) décrivant l'allocataire, son conjoint, ses enfants, les prestations légales qu'il perçoit, et les aides individuelles d'action sociale dont il a bénéficié. Les FREM (fichier réduit mensuel) qui permettent de connaître le statut d'activité de l'allocataire et de son conjoint tout au long de l'année sont extraits le 5 de chaque mois sur une situation au dernier jour du mois précédent. Ils contiennent des données (415 variables) sur l'allocataire et ses ayants-droits et les caractéristiques des prestations perçues.

unité de consommation (RUC) médian (8) d'un allocataire et le seuil de bas revenus, on peut vérifier que la bi-activité est un facteur qui tend à limiter la pauvreté monétaire (10). Pour les foyers bi-actifs ayant 1, 2 ou 3 enfants à charge, l'écart au seuil de bas revenus oscille entre 12 % et 16 % alors que cette fourchette pour les mêmes profils mono-actifs se situe entre 14 % et 18 %. On note également que le nombre de personnes à charge joue dans un rôle dans la variation de l'intensité de la pau-

vreté : au niveau des foyers mono-actifs, l'intensité de la pauvreté augmente de façon sensible avec le nombre de personnes à charge. Quand le RUC médian d'une personne seule est inférieur de 17 % au seuil de bas revenus, cet écart s'élève à 18 % pour un couple mono-actif et atteint 19 % pour un parent isolé avec un enfant. À partir du deuxième, et surtout du troisième enfant à charge, on observe une diminution de l'intensité de la pauvreté : dans le cas des couples mono-actifs, l'écart diminue de 1,4 points (de 18,1 % à 16,7 %) en passant de 1 à 2 enfants, et d'environ trois points (de 16,7 % à 13,9 %) en passant de 2 à 3 enfants. En dépit de l'augmentation du nombre de personnes à charge, cette baisse d'intensité de la pauvreté démontre que les Allocations familiales (AF), versées à partir du 2^{ème} enfant, et le Complément familial (CF) à partir de 3^{ème} enfant, jouent un rôle compensateur efficace.

(8) Afin de disposer de statistiques plus robustes, le revenu médian a été choisi au dépend du revenu moyen utilisé par convention dans le calcul de l'intensité de la pauvreté.

10 L'intensité de la pauvreté selon la configuration familiale



Source : CAF FILEASC-FREM 2005

L'IMPORTANCE DU TEMPS PARTIEL ET LA FAIBLESSE DES REVENUS DU TRAVAIL

En examinant les revenus perçus⁽⁹⁾ avant prestations **11** des allocataires travailleurs pauvres ayant un emploi continu durant l'année⁽¹⁰⁾, on peut à la fois vérifier l'importance du temps partiel et la faiblesse des revenus du travail qui en résulte⁽¹¹⁾. En partant de l'hypothèse la plus défavorable d'un taux horaire équivalent au SMIC (qui équivaut à 956 € pour un SMIC mensuel net en juillet 2005), on constate, par exemple, **11** que les trois quarts des personnes seules ont au maximum un demi-SMIC (504 €) et que dans les mêmes proportions, les familles monoparentales avec 1 enfant perçoivent au mieux 0.9 SMIC (872 €). Dans ces deux configurations, on peut en conclure que l'exercice d'une activité stable à temps partiel ne garantit pas un salaire suffisant pour échapper à la pauvreté. D'autres allocataires perçoivent un revenu avant prestations égal ou supérieur au SMIC : c'est le cas des trois quarts des couples sans enfant à charge avec 1 ou 2 actifs qui disposent au mieux d'un SMIC. Dans les mêmes proportions, les couples bi-actifs avec enfants ont des revenus qui atteignent au maximum entre 1,2 et 1,4 SMIC. Si l'exercice d'un emploi permanent à temps plein limite le risque de pauvreté monétaire, il ne l'élimine pas pour autant. Le nombre de personnes à charge est aussi un facteur de paupérisation : avec un salaire de 1,2 SMIC, les couples avec enfants et un seul actif n'échappent pas à la pauvreté monétaire.

(9) Les revenus pris en compte dans le « Revenu brut du foyer » au sens CNAF sont les traitements et salaires nets annuels, les indemnités journalières maladie, les allocations de chômage, les préretraites, les pensions, retraites et rentes imposables, les rentes survies, les pensions alimentaires reçues, les revenus des professions non salariées, les autres revenus des professions non salariées, les autres revenus imposables : rentes viagères à titre onéreux, revenus des capitaux et des valeurs mobilières.

(10) Qui couvrent, rappelons le, près des deux tiers des allocataires travailleurs pauvres.

(11) Dans la mesure où il s'agit d'actifs occupés toute l'année, les revenus dépendent pour l'essentiel des salaires perçus ou des bénéfices de leur activité professionnelle. Si les pensions alimentaires reçues sont déduites du revenu brut, de par le statut d'actif occupé de ces travailleurs pauvres, les allocations chômage et les pensions retraites ne rentrent pas en compte. Par ailleurs, on fait l'hypothèse que la population d'étude ne bénéficie que de façon marginale de rentes, de revenus des capitaux et de valeurs mobilières.

LES PRESTATIONS DE LA CAF REPRÉSENTENT 43 % DE LEURS RESSOURCES

En moyenne, les Caisses d'Allocations Familiales de la région versent mensuellement 436 € à chacun des 55 000 allocataires travailleurs pauvres. Le montant moyen des prestations familiales – qui regroupent les prestations liées aux enfants, au logement et aux minima⁽¹²⁾ – varie fortement selon les configurations familiales : quand les couples sans enfant et les personnes seules reçoivent respectivement 273 € et 280 €, les familles ayant 2 enfants touchent 391 € en couple et 481 € lorsqu'il y a un seul parent. Pour les

11 Revenu total mensuel avant prestations⁽⁸⁾ des allocataires travailleur(s) à bas revenus selon la configuration familiale et le nb d'actifs occupés toute l'année

	1 actif occupé		2 actifs occupés	
	50% de ces allocataires ont des revenus inférieurs à :	75% de ces allocataires ont des revenus inférieurs à :	50% de ces allocataires ont des revenus inférieurs à :	75% de ces allocataires ont des revenus inférieurs à :
personne seule	377	504	-	-
parent isolé 1 enfant	682	872	-	-
parent isolé 2 enfants	753	973	-	-
Couple sans enfant	755	916	771	883
couple 1 enfant	926	1123	991	1166
couple 2 enfants	1007	1206	1152	1346
couple 3 enfants	925	1108	998	1224

Source CAF FILEASC-FREM 2005

Lecture du tableau : la moitié des couples ayant 3 enfants comportant un seul actif ont des ressources mensuelles (avant prestations) inférieures à 925 € et les trois quarts de ces mêmes allocataires perçoivent mensuellement moins de 1 108 €.

couples ayant 3 enfants à charge, le montant des prestations atteint 784 €. En proportion, ces transferts sociaux représentent en moyenne 43 % de l'ensemble des ressources financières dont disposent ces allocataires. Le poids des prestations n'est que de 32 % pour les couples avec 1 à 2 enfants à charge et de 33 % pour les couples sans enfant. Il s'élève à 46 % chez les parents isolés avec 2 enfants et 49 % chez les personnes seules. Il atteint 51 % pour les couples avec 3 enfants. L'allocation logement représente en moyenne près de 60 % du montant des prestations : les CAF versent à ce titre à chacun de ces allocataires plus de 220 €. Les prestations liées à la naissance et à l'entretien des enfants⁽¹³⁾ constituent 31 % du total des prestations familiales perçues. Leur poids est important à partir du 2ème enfant : en effet, elles représentent pour ces familles plus de la moitié des prestations reçues. Enfin, les prestations de précarité (RMI, API et AAH) cumulées avec les revenus de l'activité selon certaines conditions ne représentent que 9 % du total des prestations : cette proportion est plus forte chez les personnes seules (à hauteur de 15 %) et les parents isolés avec un enfant (12 %).

(12) Il s'agit du montant de toutes les prestations versées, exceptées l'AGED, l'ARS, l'ADI, l'AFEAMA, la prime de déménagement ainsi que les montants AAH ou les compléments AAH pour des périodes de retour au foyer.

(13) Elles englobent les AF, le CF, l'APE, la PAJE, l'APJE, l'AAD, l'ASF, l'AEH et l'AJPP. Les détails sur ces différentes prestations sont disponibles sur le site : www.cnaf.fr

TYPOLOGIE DES ALLOCATAIRES TRAVAILLEURS PAUVRES

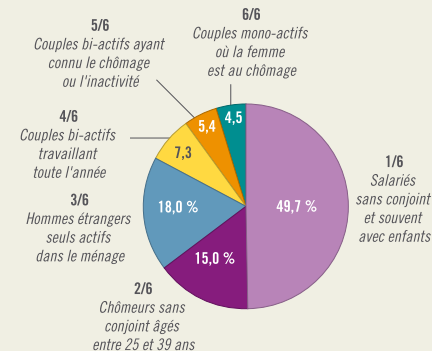
En conclusion, nous avons fait le choix de présenter les résultats d'une analyse multivariée des caractéristiques des allocataires travailleurs pauvres. Elle met en évidence 6 profils types **12**, dont la distribution sur le territoire régional est loin d'être quelconque **13**. Ces profils sont définis par des écarts à ce qui serait un profil moyen d'allocataire travailleur pauvre.

1/6. Les « salariés sans conjoint et souvent avec enfant(s) » (50 %) : cette classe dominante rassemble exclusivement des ménages mono-actifs où l'allocataire est salarié les 12 mois de l'année. Il s'agit pour l'essentiel de femmes seules, souvent avec 1 ou 2 enfants. Elles résident majoritairement dans le parc privé. On les retrouve dans de plus fortes proportions que la moyenne en banlieue mais également dans le péri-urbain et le rural. Ce profil existe dans des proportions plus élevées que la moyenne dans l'ensemble des départements exceptés les Bouches-du-Rhône.

2/6. Les « chômeurs sans conjoint âgés entre 25 et 39 ans » (15 %) : ce profil regroupe principalement des chômeurs indemnisés qui connaissent des périodes de chômage plus longues que celles passées en emploi. En majorité, âgés de moins de 40 ans, ces femmes, pour la plupart, vivent seules ou avec un enfant. Il s'agit pour l'essentiel de locataires dans le parc privé qui habitent les villes-centres. Près de la moitié résident dans les Bouches-du-Rhône.

3/6. Les « hommes étrangers seuls actifs dans la famille » (18 % des allocataires travailleurs à bas revenus de la région) : ce sont majoritairement des hommes de nationalité étrangère (hors CEE) qui vivent dans des

12 Les profils d'allocataires travailleurs pauvres



familles mono-actives. Il s'agit essentiellement de salariés qui travaillent toute l'année. Ils sont surtout locataires dans le parc de logements publics et dans les villes-centres, cœur des pôles urbains. Ils regroupent de plus fortes proportions de quinquagénaires et sont souvent à la tête de familles nombreuses. La moitié d'entre-eux habitent les Bouches-du-Rhône et un cinquième dans les Alpes-Maritimes.

4/6. Les « couples bi-actifs ayant connu le chômage ou l'inactivité » (5 %) : cette classe regroupe majoritairement des foyers bi-actifs où le conjoint a majoritairement connu des périodes d'inactivité. En situation d'activité, ce dernier a le statut de chômeur indemnisé ou d'indépendant. Parmi les allocataires, on retrouve de plus fortes proportions d'individus qui ont été temporairement inactifs. Constituées de couples, majoritairement avec enfants, ces familles sont plutôt jeunes : les allocataires sont pour la moitié âgés de moins de 40 ans. Ce profil existe dans des proportions plus élevées que la moyenne dans le département du Var.

5/6. Les « couples bi-actifs travaillant toute l'année » (7 %) : ce profil rassemble exclusivement des foyers bi-actifs où le conjoint souvent masculin travaille les 12 mois de l'année soit comme salarié ou comme indépendant. Les allocataires sont des femmes également occupées toute l'année par leur emploi. Il s'agit majoritairement de couples ayant deux, voire trois enfants, qui sont dans la force de l'âge (quadragénaires et trentenaires). Ces foyers allocataires se retrouvent dans de plus fortes proportions dans le rural et le péri-urbain et résident pour la grande majorité hors des Bouches-du-Rhône.

Glossaire

Les allocataires « travailleurs pauvres » sont des allocataires à bas revenus considérés comme actifs (du fait de leur situation d'activité et/ou de celle de leur conjoint), c'est-à-dire présents au moins six mois dans l'année sur le marché du travail et ayant travaillé au moins un mois au cours de cette période. Cette estimation de la pauvreté laborieuse selon les critères INSEE est réalisée à partir des fichiers CAF en fonction du profil d'activité des allocataires, suivis mensuellement au cours de l'exercice 2005.

Les allocataires « travailleurs fragiles » sont déterminés à partir des revenus avant transferts avec les mêmes règles que celles adoptées pour les allocataires travailleurs pauvres.

Les allocataires dits de référence regroupent l'ensemble des allocataires des CAF dont les revenus sont entièrement connus. Cette population exclut ainsi les étudiants n'ayant perçu qu'une allocation logement, les personnes âgées de 65 ans et plus et les régimes spéciaux. Pour plus de détails, cf. référence bibliographique n°2.

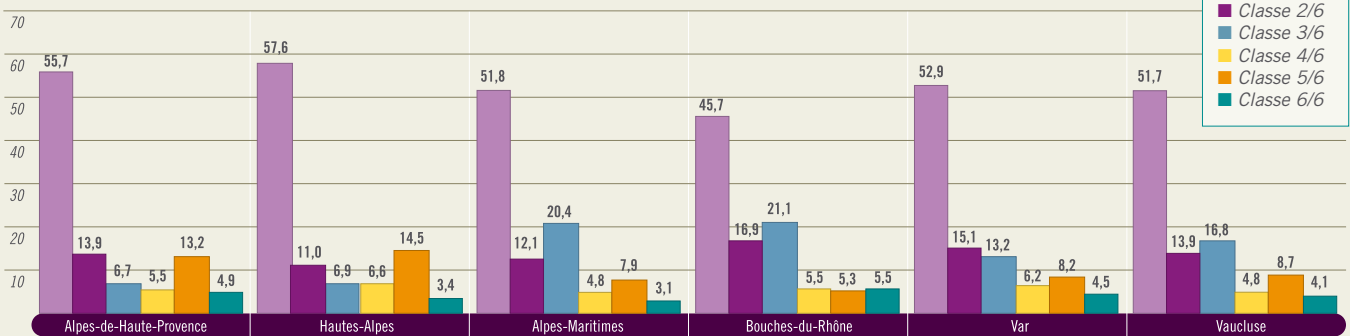
6/6. Les « couples mono-actifs où la femme est au chômage » (5 %) : ce profil est constitué exclusivement de foyers où le conjoint masculin est le seul actif⁽¹⁴⁾. Si ce dernier travaille majoritairement toute l'année en tant que salarié ou indépendant, il peut également avoir connu une période d'inactivité. L'allocataire féminin est le plus souvent un chômeur pauvre. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de couples avec enfants plutôt jeunes. Si on observe une légère sur-représentation de propriétaires et d'accédants, les locataires (plus souvent dans le parc public) sont dominants. La majorité de ces couples résident dans les Bouches-du-Rhône.

(14) cf. encadré n°1

EN SAVOIR PLUS

1. G. Allègre et H. Périvier, 2005, Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale ?, lettre de l'OFCE n°262, vendredi 24 juin 2005, 8 p.
2. F. Bilher et alii, 2001, Bas revenus, Dossier d'étude n°23, CNAF, 84 p.
3. M.-C. Cazenave, 2006, Les travailleurs pauvres dans les pays développés : acquis et controverses, pp. 199-225, in : Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, les travaux de l'observatoire 2005-2006, la documentation française, 720 p.
4. P. Concialdi, 2005, les travailleurs pauvres : la résurgence de la pauvreté laborieuse ?, la lettre de l'IREM, n°64-juillet 2005, 6 p.
5. X. Durang et alii, 2005, Atlas social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les aspects territoriaux de la pauvreté et de la précarité, DROS, décembre 2005, 46 p.
6. N. Laïb, 2006, Situation sur le marché du travail et pauvreté monétaire, DREES, Etudes et résultats n°499, juin 2006, 8 p.
7. D. Martinelli et S. Oberg, 2005, Provence-Alpes-Côte d'Azur au 9e rang des régions françaises en matière de salaires, SUD INSEE l'essentiel, n°84-septembre 2005, 4 p.
8. N. Jouenne, 2005, Figures du travailleur pauvre : entre servage moderne et prix de liberté, pp. 93-107, MREI, Dossier annuel 2005, 200 p.
9. J. Rigaudiat, 2005, A propos d'un fait social majeur : la montée des précarités et des insécurités sociales et économiques, Droit Social, mars 2005
10. Alternatives économiques, 2005, La France des travailleurs pauvres, l'économie politique n°26, avril 2005, 28 p.
11. Sciences humaines, 2006, la société précaire. Sommes-nous tous menacés ?, n°168-février 2006, 76 p.

13 Répartition des profils d'allocataires travailleurs pauvres par département



Source : CAF FILEASC-FREM 2005, calculs DROS



Dispositif Régional d'Observation Sociale
Caisses d'allocations familiales des BDR
215 chemin de Gibbes 13348 Marseille
Tél : 04 91 05 53 61 - Fax : 04 91 05 53 53
E-mail : dros@cafarseille.cnafmail.fr

www.dros-paca.org

Directeur de publication : Jean-Charles SLAMA
Rédacteur en chef : Xavier DURANG

Responsable de la cellule opérationnelle du DROS : Sophie Prouvenc

Secrétariat : Anne-Marie Santoni

ISSN : 1632-2762 - dépôt légal en cours

Remerciements : Noël Jouenne (Mre Rhône-Alpes), Olivier Girault (CAF 38), Mireille Cappy (Caf 13), Jacqueline Petruzella (caf 13), Paul Verdi (Caf 13), Marie-André Noëlle (Caf 13), Martine Jeannerot (Caf 13), Anne-Marie Fabre (Caf 13), Olivier Liaroutzos (ORM), Pascal Oger (INSEE), Daniel Martinelli (INSEE), Claude Verlisier (Caf 06), Laure Versaloto (Caf 83), Jean-François Pieras (Caf 84), Paulette Correard (Caf 05), Sabine Imbert (Caf 04), Jacques Podlejski (conseil régional), Catherine Jaulent (CNAF), Anne-Catherine Rastier (CNAF).

Design graphique : 1 égal 2 - www.1egal2.com - 04 91 29 90 55